

-----  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt du mois de septembre à 20 h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Beauregard-Baret, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian COTTINI, Maire.

Date de la convocation : 13/09/2022  
Nombre de conseillers en exercice : 12  
Présents : 10    Votants : 11

**Etaient présents** : COTTINI Christian, FUCILI Chantal, DOYON Cécile, ZANOTTI Martin, ROBIN Alexandre, FONTANIE Marc, PROST Yohann, ODEYER Noémie, MORAND Virginie, PAYRE Monique,

**Absente excusée** : BELLE Cyril, a donné un pouvoir à ROBIN Alexandre

**Absente pour la 1<sup>ère</sup> délibération** : GRUBER Laëtitia

**Secrétaire de séance** : ODEYER Noémie  
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Ordre du jour**

- Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 24 août 2022

**Affaires soumises à délibération** :

1 – ASSOCIATION : Convention Familles Rurales, renfort périscolaire	<b>Rapporteur</b> Chantal FUCILI
2 – AGGLO : Finances : Approbation du rapport de la CLECT	Chantal FUCILI
3 – TRAVAUX : Eglise de Meymans : choix de l'entreprise suite à l'appel d'offres	Alexandre ROBIN
4 – COMMUNICATION : Choix nouveau logo commune	Noémie ODEYER
5 – FINANCES : Création titre pour perte matériel	Chantal FUCILI
6 – FINANCES : Décision Modificative N°3	Martin ZANOTTI
7 – VOIRIES : Déclaration longueurs Voirie communale et chemin ruraux	Alexandre ROBIN
8 – ENVIRONNEMENT : Projet parc éolien	Christian COTTINI

**Affaires non soumises à délibération**

9 – ASSOCIATION : S.I.E. : rapport d'activité 2021	Cécile DOYON
10 – AFFAIRES SCOLAIRES : Ecancière : information rentrée 2022	Cécile DOYON
11 – URBANISME : Travaux : Aire de jeux : Inauguration :	Christian COTTINI
12 – AGGLO : Chemin des Artistes : Informations	Chantal FUCILI
13 – QUESTIONS DIVERSES	-----

-----  
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 août 2022 a été approuvé à l'unanimité.

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATIONS**

**1 - OBJET : Familles Rurales : Convention prestation de services pour mise en œuvre renfort protocole sanitaire**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des activités périscolaires, l'association Familles Rurales de Jaillans a été sollicitée en tant que prestataire de services dans le but de nous fournir, comme

lors de l'année précédente, une aide, mise en place par la commune par le biais d'une convention pour l'année scolaire en cours.

Ce renfort de l'équipe existante assure la garderie du matin et offre une aide durant le repas à la cantine puis pendant les activités périscolaires de la pause méridienne.

Les interventions se déroulent au sein de l'établissement scolaire sous la responsabilité de la municipalité, à raison d'intervention hebdomadaire (voir convention en pièce annexe)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DONNE SON ACCORD** pour recourir à l'aide de l'association Familles Rurales de Jaillans et à la proposition de ladite convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention

## **2 - OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) 2022**

**VU** le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui précise que le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission ;

**VU** l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixe les conditions de majorité requises ;

**VU** les séances de la CLECT du 15 juin, à laquelle M. Christian COTTINI a été régulièrement convoqués.

**VU** le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, qui fixe l'évaluation des charges nettes transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Considérant le travail accompli par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au 1er janvier 2022 ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport,

Après en avoir délibéré le conseil municipal Pour : 0 Contre : 3 Abstention : 9 décide :

- **De ne pas approuver** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au titre des charge transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2022, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

## **3 - OBJET : TRAVAUX : Eglise de Meymans : choix de l'entreprise suite à appel d'offres**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'orage de grêle du 30 juillet 2021 et aux dégâts occasionnés au toit de l'église Saint Anne de Meymans un appel d'offres a été lancé pour la réfection de la couverture et de la zinguerie. Seulement deux entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres a étudié les deux candidatures et a dressé un Procès-Verbal afin de retenir une entreprise.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DONNE SON ACCORD** pour solliciter l'entreprise ANNEQUIN FRERES pour un montant des travaux de 133 379 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat pour la réfection de la couverture et de la zinguerie

## **4 - OBJET : COMMUNICATION : Choix nouveau logo commune**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commission communication travaille sur un projet de nouveau logo pour la commune. Le projet explore plusieurs pistes pour l'élaboration de ce logo afin qu'il soit le plus représentatif possible de l'identité de la Commune. Cela peut passer par le choix de la topographie, l'utilisation d'un slogan, un visuel, une mise en forme etc...

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :** Pour : 7 Contre : 3 Abstention : 2

- **DONNE SON ACCORD** pour un changement du logo de la Commune
- **PROPOSE** de prendre comme point de départ la montagne environnante et la notion de forêts
- **PROPOSE** de mettre en avant la notion de deux villages et non celle d'une commune
- **DECLINE** l'idée d'utiliser un slogan

#### **5 - OBJET : FINANCES : Création titre pour perte matériel**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise à disposition du matériel festif pour le groupement des communes issu de l'ancienne communauté de commune, il est prévu qu'en cas de détérioration éventuelle par une association du matériel prêté, c'est la commune ou réside ladite association, qui est tenue responsable des frais de dédommagement. La Commune se voit contrainte de rembourser 585 € à la Commune d'Hostun en raison du manquement de l'association JVB and CO. Toutefois l'association concernée s'étant engagée à rembourser la commune, il est nécessaire d'éditer un titre en guise de refacturation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes de 585 € au nom de l'association JVB and CO

#### **6 – OBJET : FINANCES : Décision Modificative N°3**

##### **INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21578 (21) - 132 : Autre matériel et outilla	4 300,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	7 000,00
2184 (21) - 132 : Mobilier	2 700,00		
	<b>7 000,00</b>		<b>7 000,00</b>

##### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	7 000,00		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	-7 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>7 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>7 000,00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** la Décision Modificative N°3

#### **7 - OBJET : VOIRIES : Déclaration des longueurs**

Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis 2016 le Département attribue à la commune une Dotation Forfaitaire à Orientation Voirie. Le calcul de cette dotation repose en partie sur la longueur de la voirie communale (voies communales et chemins ruraux).

Afin de mettre les fichiers à jour, il est demandé de procéder à une nouvelle déclaration des longueurs de voiries pour les chemins communaux revêtus et pour la voirie communale.

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECLARE** que la longueur des chemins ruraux revêtus est nulle
- **DECLARE** que la longueur de la voirie communale est égale à 34 650 mètres
- **AUTORISE** Le Maire à transmettre ces éléments mis à jour au Département

### **8 - OBJET : ENVIRONNEMENT : Projet parc éolien**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la présentation d'un projet de parc éolien, faite lors du dernier Conseil Municipal par la société BayWa r.e., il convient que la commune se positionne afin de donner son avis sur une éventuelle implantation, en préambule au lancement d'une étude technique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré** : Pour : 2 Contre : 6 Abstention : 4

- **DECIDE** de ne pas donner suite au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune.
- **CHARGE** Le Maire de transmettre l'avis défavorable du Conseil à la société BayWa r.e., à la poursuite du processus.

### **AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATIONS**

**9 et 10 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ECANCIERE** : présentation du rapport d'activité de l'année 2021. Le rapport d'activité est disponible en mairie ainsi que le prévisionnel 2022.

Les effectifs sont très chargés cette année, l'inspection académique a donné son accord pour l'ouverture d'une 4ème classe 10 jour après la rentrée. Recrutement d'une enseignante, et d'une ATSEM supplémentaires. Les enseignants ont pu s'exprimer sur un gain de qualité, sérénité et calme pour les classes ; les effectifs sont passés à une moyenne de 22 enfants par classe au lieu de 31, voir 32

**11 - URBANISME** : Aire de jeux : Le city stade est en cours d'installation. L'inauguration est proposée pour le samedi 29 octobre à 11heures. Le point jeunes devrait être présent. Le Conseil s'interroge sur la nécessité ou pas de donner un nom au city- stade. Il est convenu de plutôt donner le nom d'un(e) athlète local.

**12 - CULTURE** : l'exposition le Chemin des Artistes aura lieu le 8 et 9 octobre. Un vernissage est prévu le dimanche à 11h. Les enfants des 2 écoles participent à l'exposition à travers 3 réalisations collectives.

### **13 - QUESTIONS DIVERSES :**

Le salon des maires a lieu comme tous les ans à Paris en novembre. Les Conseillers qui veulent y participer voulant y participer doivent s'inscrire.

### **PARC NATUREL REGIONAL (PNR)**

La future charte est en cours d'élaboration et nous avons de multiples sollicitations :

- Le maire a reçu une invitation pour une réunion d'information sur le comptage des loups.
- Yohan PROST et Cyril BELLE sont allés à une réunion d'information sur le PNR, elle était à destination des agriculteurs et des chasseurs.
- Nous souhaitons organiser une réunion publique à destination de la population avant de prendre une décision pour une éventuelle adhésion. Le parc souhaite que cette réunion soit mutualisée avec d'autres communes.
- Y Prost doit faire un article dans le prochain Baret sur le PNR.
- Le 28 septembre, le PNR avec le conservatoire d'espace naturel (CEN) iront sur Les pelouses sèches avec les agriculteurs de la commune, Y Prost sera présent.

